

ENERGIE

Les affirmations de Khelil

Hôte samedi soir du Forum de la télévision, le ministre de l'Energie et des Mines, Chakib Khelil, a exprimé son étonnement face aux interrogations répétées de la presse nationale sur l'application de la taxe sur les profits exceptionnels réalisés par les compagnies pétrolières étrangères associées à Sonatrach. Une taxe prévue par la nouvelle loi relative aux hydrocarbures et qui sera appliquée, une fois la promulgation de tous les textes d'application, par Sonatrach pour les contrats de partage de production conclus dans le cadre de la loi 86-14 et «à toutes les sociétés étrangères».

Ce faisant, la nouvelle loi est «une loi algérienne» dont l'hôte de la petite lucarne aurait souhaité que les journalistes algériens l'aident à la défendre et veillent aux intérêts du pays. Selon Chakib Khelil, les représentants de la presse algérienne doivent suivre l'exemple des médias étrangers qui veillent eux aux intérêts de leur pays et de leurs compagnies, en citant l'exemple de pays où les opérateurs énergétiques sont soumis à des taxes similaires. Cela étant, Chakib Khelil a indiqué que le lancement du septième appel d'offres pour l'attribution de blocs d'exploration n'interviendra qu'une fois la promulgation au Journal officiel de tous les textes d'application, en cours d'élaboration, dont ceux relatifs aux accords entre l'Alnaft et Sonatrach, et l'achèvement de la réorganisation des agences de régulation.

L'Affaire BRC est en justice

Concernant l'affaire de la société Brown Root Condor (BRC), Chakib Khelil a précisé qu'elle est «en justice». En rappelant que BRC est une société privée spécialisée dans l'ingénierie pétrolière et la construction, une société de «droit algérien», créée entre Sonatrach et le groupe américain Halliburton et opérant en Algérie depuis 1994, donc bien avant sa prise de fonction, et engagée dans des projets avec le ministère de l'Energie, de la Défense nationale et diverses entreprises privées. Cela même si le ministre de l'Energie ne s'est aucunement prononcé sur le sort, dissolution ou réorganisation, de BRC, tout en



indiquant qu'il n'avait aucune connaissance du rapport sur BRC fait par l'Inspection générale des finances (IGF), comme il n'a pas pu lire le compte-rendu publié par l'hebdomadaire *Jeune Afrique*.

Pendant, il a affirmé que l'IGF est une institution non habilitée selon lui à contrôler les entreprises privées, a contrario de la Cour des comptes. Par ailleurs, Chakib Khelil a indiqué que les institutions financières internationales, le FMI et la Banque mondiale où il a exercé des fonctions, privilégient, pour plus de rigueur dans la gestion des fonds publics, l'existence d'un fonds unique au niveau du Trésor public au lieu d'une pléthore de comptes d'affectation spéciale. Cela étant, l'Algérie a, selon l'hôte de l'ENTV, engrangé en 2006 des recettes d'exportations d'hydrocarbures de l'ordre de 54 milliards de dollars dont 5 milliards représentent la part des sociétés étrangères partenaires de Sonatrach qui, elle, a versé au Trésor 2800 milliards de dinars de fiscalité pétrolière.

54 milliards de dollars de recettes d'exportations d'hydrocarbures

En ce sens, le ministre de l'Energie a estimé que les prix du pétrole devraient se maintenir à leur niveau

actuel, soit entre 50 et 60 dollars le baril, tout en n'écartant pas la réduction de la demande au cours du second trimestre de l'année. En outre, il a indiqué la découverte en 2006 de 18 gisements d'hydrocarbures. Ce faisant, Sonatrach est engagée selon lui dans un intense processus d'expansion à l'international, notamment dans le développement des puits, la distribution de gaz et l'acquisition d'actifs en Europe, la poursuite de la réalisation du projet Medgaz, démarrant dès cette année, et celle du Galsi.

Outre la réalisation en partenariat d'une dizaine de projets pétrochimiques, pour un montant d'investissements de 12 milliards de dollars, Chakib Khelil d'évoquer la possibilité d'exportation, d'ici 20 ans, de l'électricité produite à partir de l'utilisation des énergies renouvelables (solaire et éolienne), et d'aborder la question du développement de l'énergie nucléaire et son intégration au plan énergétique national à long terme, une loi sur le nucléaire étant en cours d'élaboration.

Vers une agence de sécurité nucléaire en Algérie

A ce propos, le ministre de l'Energie a indiqué la mise en place au niveau de son département d'une direction chargée de ce volet, dans l'optique de la création d'une agence de sécurité nucléaire. Néanmoins, l'actuel Commissariat national à l'énergie atomique (Comena) sera chargé quant à lui de la recherche et du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dont l'enrichissement de l'uranium, sous la supervision et le contrôle de l'Agence internationale à l'énergie atomique (AIEA).

D'autre part, l'hôte de l'ENTV a évoqué les contraintes objectives et subjectives qui favorisent la «fuite» des cadres algériens vers les sociétés étrangères, l'insuffisance de la main-d'œuvre qualifiée nationale et les efforts accomplis en matière de formation et de valorisation des ressources humaines par le biais notamment de l'Institut algérien du pétrole (IAP), en partenariat avec d'autres établissements internationaux.

Chérif Bennaceur

CONSTRUCTION

Le sable des plages et oueds hors la loi

A partir du 4 septembre prochain, l'utilisation du sable de rivière, des dunes et des plages dans la construction sera interdite. A cet effet, une instruction interministérielle organisant la généralisation progressive de l'utilisation du sable de carrières dans le bâtiment, pour préserver ces types de sable, a été signée, hier, au ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme en marge de la 26^e session de la Commission technique permanente de contrôle des constructions (CTP). Une mesure prise suite à la promulgation de la loi sur les eaux, qui stipule dans son article 14 l'interdiction d'utiliser les sables de rivière, des dunes et des plages dans la construction. Une durée de deux ans, à partir d'août 2005, a été accordée aux opérateurs pour la cessation complète de l'utilisation de ces types de sable. Signée par les ministres de l'Habitat, des Travaux publics et des Ressources en eau, respectivement Mohamed Nadir Hamimid, Amar Ghoul et Abdelmalek Sellal, cette instruction définit les normes et les caractéristiques techniques de l'utilisation du sable de carrières dans les travaux de construc-

tion. Les constructeurs, les bureaux d'études et l'ensemble des intervenants dans la chaîne de construction doivent s'y conformer. Pour cela, une étude a été menée depuis plus de dix ans par la CTP dans le but de définir les caractéristiques et la norme de sable de concassage destiné à produire un béton de qualité. A ce sujet, le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme a noté que la production du sable de concassage se fera à grande échelle. «1 000 carrières sont déjà en activité et se répartissent à travers tout le territoire national. Et des gisements calcaires dans certaines régions cibles sont susceptibles d'être exploités», a-t-il déclaré. Pour ce qui est de son prix, Hamimid dira que le potentiel national de production est important et répondra à la demande. Aussi, selon ses prévisions, les prix seront «abordables et même moins chers à moyen terme.»

Mme Saliha Aït Mesbah, directrice de la recherche et de la construction au ministère de l'Habitat et présidente de la CTP a estimé que «le sable de concassage à utiliser varie selon la limitation du taux de fines (selon le diamètre constituant un des critères tech-

niques pour l'homologation du sable). Toutefois, toutes les dimensions sont utiles et ce, selon les projets à réaliser». Reconnaisant que l'Etat avait commis «des erreurs» dans le passé en exploitant des matières sans prendre en compte leurs effets sur l'environnement, le ministre des Ressources en eau dira que cette mesure permettra une normalisation de la situation. La 26^e session de la CTP a permis de débattre d'autres thèmes à caractère technique et relevant du secteur du bâtiment. Il s'agit notamment des procédures organisationnelles relatives à la normalisation et à l'étude d'un projet de document technique réglementaire pour l'utilisation de canalisations en plastique dans l'alimentation en eau potable pour les ménages. Créée en 1986, la CTP est une structure interministérielle chargée de contrôler les projets et les ouvrages inscrits dans les départements du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH) et des principaux organismes de contrôle technique de ces trois secteurs ainsi que les instituts spécialisés de formation.

Meriem Ouyahia

LES ASSISES SUR LA STRATEGIE INDUSTRIELLE S'OUVRENT AUJOURD'HUI

Temmar face à ses partenaires

La date du 26 février a été finalement maintenue pour la tenue des assises sur la stratégie industrielle et ce, en dépit de la demande du report souhaitée par le patronat. Le ministre des Participations et de la Promotion des investissements (MPPI), Abdelhamid Temmar, n'a cessé de défendre sa stratégie industrielle depuis son annonce et dont la mise en place devra commencer à donner des résultats à partir de 2010 où la croissance économique du pays devrait venir du secteur industriel hors hydrocarbures. Invité hier à l'émission de la Chaîne III «En toute franchise», le ministre des Participations a encore une fois expliqué que la stratégie industrielle nationale est une rupture avec le passé. Elle repose sur le développement de filières prioritaires «non exclusives» : pétrochimie, engrais, agroalimentaire, matériaux de construction, industrie électronique, industrie pharmaceutique, industries alimentaire et mécanique, industrie automobile et celle des technologies de l'information et de la communication (TIC) que l'Algérie ne possède pas. Il a précisé que l'Algérie possède un atout considérable qui consiste en la possibilité d'accumuler de l'expérience sans aucun complexe. La mise en œuvre de la stratégie industrielle devrait débuter fin 2007, selon Abdelhamid Temmar qui a insisté sur l'étude élaborée par des experts algériens et qui a identifié les priorités du secteur en le classant en trois catégories. La première concerne la pétrochimie, la sidérurgie, les engrais et les matériaux de construction alors que la deuxième catégorie comporte l'électronique, l'électrotechnique, la mécanique et la chimie pharmaceutique. Concernant les autres modalités liées à la relance de l'industrie, Temmar dira : «Les réformes institutionnelles suivront de fait», affichant son optimisme quant à l'avenir de ce projet tracé pour une période allant de 10 à 15 ans. Cependant, prendront part à ces assises, les organisations patronales, le Conseil national consultatif des petites et moyennes entreprises (CNC-PMME), les conseils spécialisés, le groupement Mitidja, des associations nationales travaillant dans le secteur industriel, les centres de recherche dans les sciences économiques et sociales, la Banque d'Algérie et les banques primaires.

A travers ce projet, le deuxième de genre depuis l'indépendance du pays et l'industrie «industrialisante» des années 70, «le gouvernement cherche des solutions pour faire sortir l'économie du pays de sa forte dépendance des hydrocarbures», a conclu le ministre.

I. T.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Une concertation entamée entre les chercheurs et la tutelle

Lors d'une conférence de presse tenue hier, au Cerist, Mme Souad Bendjaballah ministre déléguée chargée de la Recherche scientifique, est revenue sur les principes d'amélioration du système national de la recherche scientifique et le développement technologique. Il s'agit, en premier lieu, selon la responsable, de l'ajustement des programmes nationaux de recherche aux exigences de la stratégie industrielle dans le cadre du schéma national d'aménagement du territoire (Snat) 2025.

Il a aussi été question de la mise en cohérence avec le dispositif d'appui à l'innovation technologique pour les petites et moyennes entreprises. Mme Souad Bendjaballah a précisé à cette occasion que la priorité, suite aux discussions entamées avec la communauté scientifique et les suggestions émises par cette dernière, sera accordée à trois points essentiels. Il s'agit de la réactivation des commissions intersectorielles qui sont au nombre de huit, l'organisation d'ateliers thématiques par métier et enfin la tenue des assises de la recherche qui viendront valider les propositions émises précédemment.

Le but de ce programme étant de mettre en place une passerelle entre le monde universitaire, les entreprises et le monde industriel. La concertation a tourné autour de la politique de relance industrielle et des pôles de compétitivité et d'excellence. Dans ce cadre, les PME-PMI sont appelées à intégrer la dimension, innovation, la recherche et le développement. Les chercheurs, pour leur part, selon la ministre, ont lors des discussions, proposé l'amélioration des dispositifs de la loi 98-11 en vue d'une meilleure organisation du cadre de travail et de la mise en adéquation des programmes de recherche avec les nouvelles exigences. Il existe actuellement, selon la responsable du secteur de la recherche scientifique, 639 laboratoires de recherche de 16 centres et 15 000 chercheurs.

F. Z. B.